ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Recensements

Question écrite n° 40120

Texte de la question

M. Jean Proriol attire l'attention de M. le ministre de l'economie et des finances sur les consequences d'une eventuelle remise en cause du prochain recensement general de la population prevu en 1999. En effet, il semblerait que l'organisation de cette operation soit menacee ; or il s'agit d'un outil indispensable de gestion et de prospective en matiere, bien entendu, d'etudes de la population (structure, activite, habitat, localisation), mais aussi de politique de l'emploi, d'urbanisme, d'amenagement du territoire. En outre, le dernier recensement remonte a 1990, et les donnees alors obtenues ne pourront bientot plus servir de reference au regard des profondes mutations qu'a connues notre pays lors de cette derniere decennie. En consequence, il lui demande s'il est toujours envisage un recensement general de la population en 1999 et si, dans cette hypothese, les mesures preparatoires a la realisation de cette operation ont ete programmees.

Texte de la réponse

Le recensement de la population est, en effet, une operation fondamentale pour l'economie et la prise de decisions publiques, notamment au plan local. Le ministre de l'economie et des finances veillera a ce que l'Institut national de la statistique et des etudes economiques dispose des moyens necessaires pour que le recensement de 1999 soit, comme le precedent, une reussite. Une premiere dotation sera prevue des le budget de 1997, notamment pour effectuer des tests de collecte approfondie. Les demandes ulterieures, portant sur les annees 1998 a 2001, seront inscrites en leur temps.

Données clés

Auteur : M. Proriol Jean
Circonscription : - UDF
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 40120
Rubrique : Demographie
Ministère interrogé : économie et finances
Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 17 juin 1996, page 3204
Réponse publiée le : 22 juillet 1996, page 3994